

nomic and Social Council and in associating with the Council's activities the largest number of members compatible with the efficacy thereof;

*Recommends* that Members of the United Nations should consider this problem, taking into account the discussions held during the second and third regular sessions of the General Assembly and communicate their suggestions to the Secretary-General.

*Hundred and sixty-first plenary meeting,  
18 November 1948.*

### **209 (III). Economic development and migration**

*The General Assembly,*

*Having examined the draft resolutions<sup>1</sup> proposed by Peru, and by Ecuador and Colombia on migration problems;*

*Noting* that the Economic and Social Council, in resolution 156 (VII) adopted on 10 August 1948 at its seventh session, invited its commissions to make a comprehensive study of migration problems,

*Decides* to transmit to the Economic and Social Council the above draft resolutions and amendments<sup>2</sup> proposed thereto, together with the records of the debate in the third session of the General Assembly, for consideration when the linked subjects of economic development and migration are taken up for discussion by the Council.

*Hundred and sixty-first plenary meeting,  
18 November 1948.*

### **210 (III). Relations with and co-ordination of specialized agencies and work programmes of the United Nations and specialized agencies**

*The General Assembly,*

*Taking note* of chapter V of the report of the Economic and Social Council to the third session of the General Assembly (A/625), of the report of the Secretary-General on administrative and budgetary co-ordination (A/599 and A/599/Add. 1) and of the fifth report of 1948 of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (A/675),

économique et social et d'associer à l'activité du Conseil le plus grand nombre de membres compatibles avec une action efficace de sa part;

*Recommande* aux États Membres des Nations Unies d'examiner ce problème, en tenant compte des débats qui se sont déroulés aux deuxième et troisième sessions ordinaires de l'Assemblée générale et de communiquer leurs propositions au Secrétaire général.

*Cent-soixante et unième séance plénière,  
le 18 novembre 1948.*

### **209 (III). Développement économique et migration**

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné les projets de résolution<sup>1</sup> présentés par le Pérou, et par l'Équateur et la Colombie, relatifs au problème des migrations,*

*Tenant compte* du fait que, dans sa résolution 156 (VII), adoptée le 10 août 1948 au cours de sa septième session, le Conseil économique et social a chargé ses commissions d'étudier, sous tous leurs aspects, les problèmes de la migration,

*Décide* de transmettre au Conseil économique et social, pour qu'il les examine lorsqu'il étudiera le problème du développement des pays insuffisamment développés dans ses rapports avec celui de la migration, les projets de résolution ci-dessus mentionnés et les amendements<sup>2</sup> proposés à ces projets, ainsi que les comptes rendus des débats qui ont eu lieu au cours de la troisième session ordinaire de l'Assemblée générale.

*Cent-soixante et unième séance plénière,  
le 18 novembre 1948.*

### **210 (III). Relations avec les institutions spécialisées, coordination de leur action et coordination des programmes de travail de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées**

*L'Assemblée générale,*

*Prenant acte* du chapitre V du rapport du Conseil économique et social à l'Assemblée générale pour sa troisième session (A/625), du rapport du Secrétaire général sur la coordination administrative et budgétaire (A/599 et A/599/Add.1) et du cinquième rapport de 1948 du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/675),

<sup>1</sup> See documents A/C.2/128, A/C.2/128/Rev.1 and A/C.2/127.

<sup>2</sup> See documents A/C.2&3/82, A/C.2&3/85, A/C.2&3/83 and A/C.2&3/84.

<sup>1</sup> Voir les documents A/C.2/128, A/C.2/128/Rev.1 et A/C.2/127.

<sup>2</sup> Voir les documents A/C.2&3/82, A/C.2&3/85, A/C.2&3/83 et A/C.2&3/84.

*Taking note* of the steps taken by the Economic and Social Council and the Administrative Committee on Co-ordination towards the development of the processes of co-ordination envisaged in General Assembly resolutions 125 (II) and 165 (II) of 20 November 1947 and of the progress made in programme, administrative and budgetary co-ordination,

*Recommends* that the Economic and Social Council continue its examination of the activities of the organs having responsibilities in the field of co-ordination, with a view to suggesting further improvements and the possibility of bringing to a minimum consistent with efficiency the number of such organs in the framework of the United Nations;

*Requests* the Secretary-General, in consultation with the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions and the Administrative Committee on Co-ordination, to continue the efforts further to improve administrative and budgetary co-ordination between the United Nations and the specialized agencies, including consideration of the possibility of developing a joint system for external audit and for common collection of contributions;

*Draws* renewed attention of Member States to recommendations addressed to them in General Assembly resolution 125 (II), and in resolution 128 (VI) adopted by the Economic and Social Council on 10 March 1948;

*Draws* the attention of Member States, the Economic and Social Council and the specialized agencies concerned to the observations and recommendations contained in the fifth report of 1948 of the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions on the budgets of specialized agencies for 1949, which is annexed to the present resolution;

*Requests* the Secretary-General to arrange with the specialized agencies for adequate reimbursement by the latter to the United Nations of expenditures connected with the offices and administrative services placed at their disposal.

*Hundred and sixty-first plenary meeting,  
18 November 1948.*

FIFTH REPORT OF 1948 OF THE ADVISORY COMMITTEE ON ADMINISTRATIVE AND BUDGETARY QUESTIONS.

BUDGETS OF THE SPECIALIZED AGENCIES FOR 1949

9 October 1948

1. The Charter of the United Nations provides in Article 17, paragraph 3, that : «the General

*Prenant acte* des mesures que le Conseil économique et social et le Comité administratif de coordination ont prises en vue de développer les méthodes de coopération prévues par les résolutions 125 (II) et 165 (II), du 20 novembre 1947, de l'Assemblée générale, ainsi que des résultats obtenus touchant la coordination des programmes et la coordination administrative et budgétaire,

*Recommande* au Conseil économique et social de continuer d'examiner l'activité des organes responsables dans le domaine de la coordination, en vue de proposer de nouvelles améliorations et de la possibilité de réduire au **minimum** compatible avec un bon rendement, le nombre des organes de ce genre, au sein de l'Organisation des Nations Unies :

*Invite* le Secrétaire général à poursuivre, de concert avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité administratif de coordination, les efforts déjà entrepris pour améliorer la coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, et de rechercher notamment s'il est possible d'établir un régime commun de vérification extérieure des comptes et de perception des contributions ;

*Attire* à nouveau l'attention des États Membres sur les recommandations qui leur sont adressées dans la résolution 125 (II) de l'Assemblée générale, ainsi que dans la résolution 128 (VI) adoptée par le Conseil économique et social le 10 mars 1948 ;

*Attire* l'attention des États Membres, du Conseil économique et social et des institutions spécialisées intéressées sur les observations et recommandations qui figurent dans le cinquième rapport de 1948 du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les budgets des institutions spécialisées pour l'exercice 1949, lequel est publié en annexe à la présente résolution ;

*Invite* le Secrétaire général à s'entendre avec les institutions spécialisées pour que celles-ci remboursent à l'Organisation des Nations Unies, dans une mesure suffisante, les frais qu'elle encourt en mettant à leur disposition des locaux et des services administratifs.

*Cent-soixante et unième séance plénière,  
le 18 novembre 1948.*

CINQUIÈME RAPPORT DE 1948 DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES.

BUDGETS DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES  
POUR L'EXERCICE 1949

9 octobre 1948

1. La Charte des Nations Unies dispose à l'Article 17, paragraphe 3, que «l'Assemblée générale exa-

Assembly shall consider and approve any financial and budgetary arrangements with specialized agencies referred to in Article 57; and shall examine the administrative budgets of such specialized agencies with a view to making recommendations to the agencies concerned».

2. At the first part of its first session, the General Assembly resolved that the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions should, as one of its functions, «examine on behalf of the General Assembly the administrative budgets of specialized agencies» (resolution 14 (1), A of 13 February 1946).

3. At the second part of its first session, the General Assembly approved agreements with the International Labour Organisation (A/72), the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (A/77 and A/77/Corr. 1 and 2), the Food and Agriculture Organization (A/78) and the International Civil Aviation Organization (A/106 and A/106/Corr. 1), by which these organizations each undertook, *inter alia*:

- (i) To consult with the United Nations in the preparation of their budgets;
- (ii) To transmit their budgets to the United Nations for examination by the General Assembly, which might make recommendations «concerning any item or items contained therein»;
- (iii) To conform as far as might be practicable to standard practices and forms recommended by the United Nations.

The agreements provided further that representatives of these organizations should be entitled to take part, without vote, in the deliberations of the General Assembly or any committee thereof at all times when their budgets, or general administrative or financial questions affecting their organizations, were under consideration.

4. In addition, at its second regular session, the General Assembly approved<sup>1</sup> agreements with the World Health Organization (A/348), the Universal Postal Union (A/347), the International Telecommunications Union (A/370 and A 370/Add.1), the International Bank for Reconstruction and Development (A/349), and the International Monetary Fund (A/349). The first three of these agencies undertook substantially the same obligations with respect to their budgets as the four agencies noted in paragraph 3 above. The Bank and The Fund agreements, however, as approved by the General Assembly, contain the following provision (article X):

«The Bank (Fund) will furnish to the United Nations copies of the annual report and the quarterly financial statements prepared by the Bank (Fund) pursuant to section 13 (a) of article V of its Articles of Agreement. The United Nations agrees that, in the interpretation of paragraph 3 of Article 17 of the United Nations Charter it will take into

mine et approuve tous arrangements financiers et budgétaires passés avec les institutions spécialisées visées à l'Article 57 et examine les budgets administratifs desdites institutions en vue de leur adresser des recommandations».

2. Pendant la première partie de sa première session, l'Assemblée générale a décidé qu'une des fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires serait d'examiner au nom de l'Assemblée générale les budgets administratifs des institutions spécialisées» (résolution 14 (1), A en date du 13 février 1946).

3. Au cours de la deuxième partie de sa première session, l'Assemblée générale a approuvé des accords avec l'Organisation internationale du Travail (A/72), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (A/77, A/77/Corr.1 et Corr.2), l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (A/78) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (A/106 et A/106/Corr.1), aux termes desquels ces organisations se sont engagées notamment :

- i) A procéder à des échanges de vues avec l'Organisation des Nations Unies au cours de la préparation de leurs budgets;
- ii) A communiquer leurs budgets à l'Organisation des Nations Unies aux fins d'examen par l'Assemblée générale, qui pourra faire des recommandations «au sujet d'un ou de plusieurs postes desdits budgets»;
- iii) A se conformer, dans la mesure du possible, aux pratiques et aux règles uniformes recommandées par l'Organisation des Nations Unies.

Ces accords prévoient en outre que les représentants desdites organisations auront le droit de participer, sans droit de vote, aux délibérations de l'Assemblée générale ou de toute commission de celle-ci, en tout temps où sont examinés le budget de leur organisation ou des questions administratives ou financières intéressant celle-ci.

4. De plus, à sa deuxième session ordinaire, l'Assemblée générale a approuvé<sup>1</sup> des accords avec l'Organisation mondiale de la santé (A/348), l'Union postale universelle (A/347), l'Union internationale des télécommunications (A/370 et A/370/Add.1), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (A/349) et le Fonds monétaire international (A/349). Les trois premières de ces institutions ont, dans l'ensemble, assumé en ce qui concerne leurs budgets les mêmes obligations que les quatre institutions visées au paragraphe 3 ci-dessus. Toutefois, la disposition suivante figure dans les accords avec la Banque et le Fonds, tels qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée générale (article X) :

«La Banque (le Fonds) enverra à l'Organisation des Nations Unies un certain nombre d'exemplaires de son rapport annuel et des relevés financiers trimestriels établis en vertu de l'article V (section 13, paragraphe a), de ses statuts). L'Organisation des Nations Unies convient que, dans l'interprétation du paragraphe 3 de l'Article 17 de la Charte des Nations

<sup>1</sup> See resolution 124 (II).

<sup>1</sup> Voir la résolution 124 (II).

consideration that the Bank (Fund) does not rely for its annual budget upon contributions from its members, and that the appropriate authorities of the Bank (Fund) enjoy full autonomy in deciding the form and content of such budget».

5. The Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions recognized that draft agreements with the International Refugee Organization and the Inter-governmental Maritime Consultative Organization had also been approved by the Economic and Social Council at its seventh session<sup>1</sup>, but in view of the fact that these agreements are not yet in effect, the budgets of these agencies<sup>2</sup> were not examined at the third session of the Committee in 1948.

6. The Advisory Committee therefore devoted its attention to the administrative budgets of ILO, UNESCO, FAO, ICAO and WHO for 1949. Representation of these agencies during the Committee's discussions at Lake Success and Geneva greatly facilitated the examination. The administrative budgets of UPU and ITU for 1949 were not available by 15 September 1948, and in consequence the Committee could do no more than examine the financial arrangements as set forth in the reports of these organizations to the seventh session of the Economic and Social Council (E/811 and E/812).

In making its examination, the Committee took account of the fact that these budgets and financial arrangements had already been subject to scrutiny by the appropriate financial committees of the agencies concerned and, in the cases of ILO, ICAO and WHO, had already been approved by their annual conferences. The Committee confined itself, therefore, to questions of general administrative and financial policy having a significant bearing on the total expenses of the United Nations and the specialized agencies, to questions of administrative and financial co-ordination, and to questions of form and procedure which might improve the implementation of Article 17, paragraph 3, of the Charter.

7. The details of the budgets or budgetary estimates of the United Nations and certain specialized agencies appear in information annex IV to the Secretary-General's budget estimates (A/556/Add.1), as required by the provisional financial regulations. The following is a brief summary of the gross totals proposed in the budgets for 1949,

<sup>1</sup> See *Resolutions adopted by the Economic and Social Council* during its seventh session; resolutions 164 (VII) and 165 (VII), pages 54 and 61.

<sup>2</sup> The Inter-governmental Maritime Consultative Organization is in a preparatory stage, having established an Interim Commission at the end of the International Maritime Conference held at Geneva in February 1948.

NOTE. The International Conference on Trade and Employment at the end of its sessions in Havana in March 1948 also established an Interim Commission of the International Trade Organization, but negotiations on an agreement have not yet taken place.

Unies, elle tiendra compte du fait que la Banque (le Fonds), pour son budget annuel, n'est pas liée (lié) par les contributions de ses membres et que les autorités compétentes de la Banque (du Fonds) jouissent d'une autonomie complète pour déterminer la forme et le contenu de ce budget.»

5. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a pris acte du fait que des projets d'accords avec l'Organisation internationale pour les réfugiés et l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime ont, en outre, été approuvés par le Conseil économique et social lors de sa septième session<sup>1</sup>; toutefois, comme ces accords n'étaient pas encore entrés en vigueur, le Comité n'a pas examiné, à sa troisième session de 1948, les budgets de ces dernières institutions<sup>2</sup>.

6. Le Comité consultatif a donc examiné les budgets administratifs pour l'exercice 1949 de l'OIT, de l'UNESCO, de l'OAA, de l'OACI et de l'OMS. Le fait que ces institutions ont été représentées au cours des délibérations du Comité tant à Lake Success qu'à Genève, a beaucoup facilité l'examen des budgets. Au 15 septembre 1948, le Comité n'avait pas eu connaissance des budgets administratifs de l'UPU et de l'UIT pour l'exercice 1949; par conséquent, il a dû se borner à examiner les dispositions financières mentionnées dans les rapports que ces organisations ont adressés au Conseil économique et social à l'occasion de sa septième session (E/811 et E/812).

Au cours de son examen, le Comité a tenu compte de ce que ces dispositions budgétaires et financières ont déjà fait l'objet d'une étude approfondie de la part des commissions financières compétentes des institutions intéressées et, en ce qui concerne l'OIT, l'OACI et l'OMS, de ce que ces dispositions ont déjà été approuvées par les conférences annuelles de ces organisations. Le Comité ne s'est donc occupé que des questions de politique administrative et financière générale qui ont des répercussions importantes sur l'ensemble des dépenses de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, des questions de coordination administrative et financière et des questions de présentation et de méthodes qui pourraient contribuer à une meilleure application des dispositions du paragraphe 3 de l'article 17 de la Charte.

7. Des détails sur les budgets ou les prévisions budgétaires de l'Organisation des Nations Unies et de certaines institutions spécialisées sont donnés dans la quatrième annexe explicative jointe aux prévisions de dépenses présentées par le Secrétaire général (A/556/Add.1) conformément aux dispositions du règlement financier provisoire. Les prévisions de

<sup>1</sup> Voir les *Résolutions adoptées par le Conseil économique et social* pendant sa septième session; résolutions 164 (VII) et 165 (VII), pages 54 et 61.

<sup>2</sup> L'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime en est encore au stade préparatoire, puisqu'elle a établi une Commission intérimaire à l'issue de la Conférence maritime internationale tenue à Genève en février 1948.

Nous. La Conférence internationale sur le commerce et l'emploi a également institué au mois de mars 1948 à la fin de la session qu'elle a tenue à La Havane une Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce, mais il n'y a pas encore eu de négociations en vue de la conclusion d'un accord.

together with the corresponding totals of the budgets for the preceding financial year<sup>1</sup>:

<i>Five specialized agencies.</i>	<i>1949</i>	<i>1948</i>
	<i>Dollars (U. S.)</i>	
International Labour Organization.....	5,215,539	4,449,295
United Nations Educational, Scientific, and Cultural Organization.....	8,473,530	7,682,637
Food and Agriculture Organization of the United Nations	5,000,000	5,000,000
International Civil Aviation Organization.....	2,680,685	2,352,368
World Health Organization..	5,000,000	4,800,000
<b>Sub-total (specialized agencies).....</b>	<b>26,369,754</b>	<b>24,284,300</b>
United Nations.....	33,469,587	34,825,195
<b>GRAND TOTAL.....</b>	<b>59,839,341</b>	<b>59,109,495</b>

To these totals must be added the contributions from Member States to be collected by ITU and UPU which may be expected to reach approximately 1,200,000 dollars in 1949<sup>2</sup>; and the budget of IRO, which is now considering a plan of expenditure providing 3,515,348 dollars for administrative expenses and 159,065,233 dollars for operational expenses for the fiscal year ending 30 June 1949.

8. In spite of the notable effort made by the Secretary-General, in conjunction with the heads of the specialized agencies, to rationalize expenditure for international activities, much still remains to be done. It is perhaps too early to expect stabilization, in view of the fact that several of the agencies have not yet completed a full financial year and others have completed only one such year. Consequently, the financial impact of costs for a staff employed during the whole year will only begin to be felt in 1949. No significant increases in numbers of posts have been noted, except in the case of WHO, which began operations under its own budget only on 1 September 1948. As, however, the Committee pointed out in its second report of 1948 on the 1949 budget estimates of the United Nations (A/598), it believes that every endeavour should be made to stabilize expenditures at a level commensurate with Members' capacity to pay. The Committee fully recognizes that this cannot come about solely through Secretariat efforts to increase administrative efficiency, but must also come from a willingness on the part of Members to see priorities established in the programmes and to place

dépenses globales pour l'exercice 1949 contenues dans les différents budgets ainsi que des totaux correspondants de l'exercice financier précédent<sup>1</sup> peuvent se résumer comme suit:

<i>Cinq institutions spécialisées</i>	<i>1949</i>	<i>1948</i>
	<i>(Dollars des États-Unis)</i>	
Organisation internationale du Travail.....	5,215,539	4,449,295
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.....	8,473,530	7,682,637
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.....	5,000,000	5,000,000
Organisation de l'aviation civile internationale.....	2,680,685	2,352,368
Organisation mondiale de la santé.....	5,000,000	4,800,000
<b>TOTAL PARTIEL (institutions spécialisées)...</b>	<b>26,369,754</b>	<b>24,284,300</b>
Organisation des Nations Unies.	<b>33,469,587</b>	<b>34,825,195</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL.....</b>	<b>59,839,341</b>	<b>59,109,495</b>

A ces totaux, doivent s'ajouter les contributions d'États membres que recevront l'UIT et l'UPU et qui, selon toutes prévisions, atteindront approximativement : 1,200,000 dollars en 1949<sup>2</sup> et le budget de l'OIR, organisation qui examine actuellement un programme comportant 3,515,348 dollars de dépenses administratives et 159,065,233 dollars de dépenses d'exécution pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 1949.

8. En dépit des grands efforts que le Secrétaire général a déployés, de concert avec les dirigeants des institutions spécialisées, pour rationaliser les dépenses consacrées aux activités internationales, il reste encore beaucoup à faire. On n'est peut-être pas en droit de s'attendre dès maintenant, à une stabilisation, étant donné que plusieurs institutions ne sont pas encore arrivées au terme de leur premier exercice financier complet et que d'autres n'ont vu s'achever qu'un seul exercice financier. En conséquence, ce n'est qu'en 1949 que la charge financière des dépenses résultant de l'emploi du personnel pendant une année entière commencera à se faire sentir. Il n'a pas été relevé d'augmentation importante du nombre des postes, exception faite du cas de l'OMS qui n'a commencé à fonctionner avec son budget propre que le 1<sup>er</sup> septembre 1948. Toutefois, comme le Comité l'a fait observer dans son deuxième rapport de 1948, sur les prévisions budgétaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice 1949 (document A/598), il est convaincu qu'il faut faire tout le possible pour stabiliser les dépenses à un niveau comparable avec la capacité de paiement des États membres. Le Comité reconnaît parfaitement que ce résultat ne

<sup>1</sup> These figures are not strictly comparable inasmuch as the appropriations in certain cases include provision for Reserve Fund and/or Working Capital Fund. In addition, the treatment of miscellaneous income is not uniformly similar. Particulars are contained in document A/556/Add.1; See *Official Records of the third session of the General Assembly*, supplement No 5 A.

<sup>2</sup> See paragraphs 34 to 36 below.

<sup>1</sup> Ces chiffres ne sont pas rigoureusement comparables car dans certains cas, les ouvertures de crédits comprennent des sommes pour le Fonds de réserve et pour le Fonds de roulement. En outre, les recettes accessoires ne sont pas traitées d'une manière uniforme. Le document A/556/Add.1 (voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale*, supplément n° 5 A) contient des détails sur ces chiffres.

<sup>2</sup> Voir ci-après les paragraphes 34 à 36.

less reliance on the holding of large international meetings throughout the world.

9. The question of priorities in the work programmes of the United Nations has been the subject of concern not only to the General Assembly, the Economic and Social Council, and to the Advisory Committee but also to the governing bodies of the specialized agencies. It is evident that FAO and UNESCO, for example, have faced a difficult but essential task of determining which of the programmes authorized in the many resolutions coming out of their first conferences could be undertaken within the limits of the resources available in the immediate future. The Committee urges continuance of efforts to develop sound criteria for judging the practical merits of particular international activities so that, wherever possible, the legislative conferences receive the most informed advice before the programmes are authorized.

In addition to the problem of assessing priorities *within* the programme of a particular agency, there is the more complicated problem of establishing priorities among the programmes of the several agencies. As noted in this Committee's first report of 1948 (A/534), this is one of the responsibilities of the Economic and Social Council under Articles 63 and 64 of the Charter. One noteworthy step in this direction has been taken by the Council in the consideration given to the world food crisis, and to the part to be played in combatting that crisis respectively by the United Nations, FAO and other specialized agencies. The Committee has reason to believe that Members would appreciate a greater degree of guidance from the Council concerning the programmes to be given top priority, such guidance to be based upon advice from the Secretary-General, acting in conjunction with the heads of the specialized agencies.

10. Since the decision at San Francisco to establish the United Nations system on a functional basis, Members have been concerned with the danger of overlapping or duplication of effort between or among the United Nations and the specialized agencies. The Committee notes that the Economic and Social Council, at its seventh session, gave close attention to this matter in reviewing the reports of specialized agencies. The Council approved the conclusion<sup>1</sup> of its Social Committee to the effect that, while there were overlapping fields of interest, actual overlapping in work programmes of the specialized agencies was not taking place at the present time. Periodic review of respective work programmes and

peut pas être obtenu par les seuls efforts qu'accomplissent les divers secrétariats pour accroître le rendement de leurs services; il estime que, pour que ce résultat soit obtenu, il faut aussi que les États membres acceptent de voir établir un ordre de priorité pour l'exécution des programmes et qu'ils consentent à moins compter sur l'efficacité de la dispersion à travers le monde des lieux de réunion d'importantes conférences internationales.

9. La question d'un ordre de priorité pour les programmes de travail des Nations Unies a été un sujet de préoccupation, non seulement pour l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité consultatif, mais aussi pour les organes directeurs des institutions spécialisées. Il est manifeste que l'OAA et l'UNESCO, par exemple, se sont trouvés en présence de la tâche délicate mais essentielle qui consistait à décider quels étaient ceux des programmes autorisés par les nombreuses résolutions adoptées à leurs premières conférences dont l'exécution pouvait être entreprise avec les ressources dont elles disposaient dans un avenir immédiat. Le Comité insistait pour qu'on poursuive les efforts tendant à établir des critères sûrs qui permettent de juger la valeur pratique d'activités internationales déterminées, de façon que, toutes les fois qu'il sera possible, les conférences dont les décisions font loi reçoivent les avis les plus éclairés *avant* d'autoriser les programmes.

Le problème de la fixation des priorités *dans le cadre d'un programme d'une institution déterminée*, vient s'ajouter le problème plus complexe de l'établissement d'un ordre de priorité entre les programmes des diverses institutions. Comme le Comité l'a relevé dans son premier rapport de 1948 (A/534), c'est là une des tâches qui sont dévolues au Conseil économique et social par les Articles 63 et 64 de la Charte. Le Conseil a pris une mesure importante dans ce sens lorsqu'il a étudié la crise mondiale de produits alimentaires et le rôle que doivent jouer respectivement pour la combattre l'Organisation des Nations Unies, l'OAA et d'autres institutions spécialisées. Le Comité croit savoir que les États membres seraient heureux que le Conseil donnât, au sujet des programmes qui doivent avoir le pas sur tous les autres, des indications plus précises fondées sur les avis qu'il lui fournira le Secrétaire général après s'être concerté avec les dirigeants des institutions spécialisées.

10. Depuis la décision prise à San-Francisco d'établir la structure des Nations Unies d'après les fonctions à remplir, les États membres ont redouté qu'il n'y eût chevauchement ou double emploi dans les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées. Le Comité constate que le Conseil économique et social s'est penché attentivement sur cette question à sa septième session, lorsqu'il a examiné les rapports des institutions spécialisées. Le Conseil a approuvé les conclusions<sup>1</sup> de sa Commission des questions sociales aux termes desquelles, s'il y avait des chevauchements entre les divers domaines qui intéressent les institutions spécialisées, il n'existe pas en fait pour le moment de

<sup>1</sup> See *Official Records of the third session of the General Assembly*, supplement No 3, pages 71 and 72.

<sup>1</sup> Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale*, supplément n° 3, page 78.

their inter-relationships was required in order to obviate possible overlapping because of broad terms of reference. It was the opinion of the Council that co-ordination in the social field could best be achieved by focusing on individual projects and problems, and by developing joint plans of action with regard to such projects.

In the course of its examination of the budgets, the Advisory Committee also had occasion to inquire into the measures taken by the agencies themselves to avoid overlapping in matters of mutual concern, such as migration, housing, rural welfare, nutrition, timber and agricultural reconstruction. Available evidence points to close Secretariat co-operation and a pattern of *ad hoc* working parties and joint committees in all those matters. While it is clear that the problem cannot be permanently solved, the Committee is satisfied that, at this juncture, considerable efforts are being made to ensure that funds are not wasted through a duplication of activities.

An illustration of how this co-operation can be achieved between specialized agencies is found in the example set by the United Nations Economic Commission for Europe and the Food and Agriculture Organization in connexion with the Committee on Agricultural Problems, recently established within the framework of the Economic Commission for Europe. The relevant agreement between the two bodies provides, *inter alia* :

« Arrangements would be made between the Director-General of FAO and the Executive Secretary of ECE, whereby the staffs of the two organizations would co-operate in servicing the proposed Committee. The Executive Secretary of the ECE would keep the Director-General of FAO informed, and would consult with him on all matters relating to the work of the suggested Committee.

« In making this suggestion, the Director-General and the Executive Secretary have in mind the fact that the FAO was established as the body responsible for international policy formation and worldwide inter-governmental collaboration in the field of food and agriculture, including forestry and fisheries, and that ECE was established as the body responsible for collaboration between European Governments in their problems of reconstruction and development. They are aware of the area of common concern between these two fields of responsibility. Their deliberations have led them to believe that the proposed committee offers a form of carrying out those responsibilities in the field of common concern, without duplication of staff or effort and, at the same time, without in any way abridging the opportunity for either organization fully to acquit itself of its responsibilities. »

11. In connexion with the number and location of meetings, the Committee has noted with interest the budgetary provisions for, and administrative consequences of, the plans of specialized agencies

chevauchement dans les programmes de travail de ces institutions. Il a estimé qu'il était nécessaire de procéder à des révisions périodiques des différents programmes de travail et de les coordonner afin d'éviter les chevauchements susceptibles de se produire en raison des termes généraux dans lesquels les mandats des diverses institutions sont conçus. Le Conseil a estimé que le meilleur moyen d'assurer la coordination dans le domaine social était de se concentrer sur des projets et des problèmes particuliers et d'élaborer des plans d'action commune à l'égard de ces projets.

Au cours de son examen des budgets, le Comité consultatif a eu également l'occasion d'étudier les mesures prises par les institutions elles-mêmes en vue d'éviter tout chevauchement dans des questions d'intérêt commun telles que les migrations, l'habitation, le bien-être des populations rurales, l'hygiène alimentaire, le bois et la reconstruction agricole. D'après les indications que l'on possède, il existe une collaboration étroite entre les secrétariats et un système de groupes de travail *ad hoc* et de commissions mixtes dans tous ces domaines. Bien qu'il soit évident que le problème ne puisse pas être définitivement résolu, le Comité a acquis la certitude qu'en l'occurrence des efforts notables sont faits en vue d'éviter le gaspillage de fonds qu'entraîneraient des activités faisant double emploi.

L'exemple donné par la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture à propos du Comité chargé des problèmes agricoles, récemment créé dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe, montre comment cette collaboration peut se réaliser entre les institutions spécialisées. L'accord conclu à ce sujet par les deux organismes prévoit notamment ce qui suit :

« Le Directeur général de l'OAFA et le Secrétaire exécutif de la CEE prendront des dispositions par lesquelles le personnel des deux organismes collaborera au fonctionnement du Comité envisagé. Le secrétaire exécutif de la CEE renseignera le Directeur général de l'OAFA et se concertera avec lui sur toutes questions concernant les travaux du comité envisagé.

« Le Directeur général et le secrétaire exécutif font cette proposition en tenant compte du fait que l'OAFA est l'organisme chargé d'organiser une politique internationale et une collaboration intergouvernementale sur le plan mondial dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, y compris la sylviculture et les pêcheries, et que la CEE est l'organisme chargé d'assurer la collaboration des différents Gouvernements européens en ce qui concerne leurs problèmes de reconstruction et de développement. Ils savent qu'il y a une partie de leurs domaines respectifs qui les intéresse l'un et l'autre. Leurs délibérations leur ont donné la conviction que le comité envisagé offre un moyen de s'acquitter des tâches communes aux deux organismes sans double emploi de personnel, ni chevauchement d'efforts, et sans cependant que l'un ou l'autre organisme soit empêché de remplir entièrement ses attributions. »

11. Au sujet du nombre des séances et du lieu où elles doivent se tenir, le Comité a pris note des crédits demandés en raison des projets qu'ont faits les institutions spécialisées de tenir leurs conférences

to hold their annual conferences away from their permanent or interim headquarters. The following are pertinent examples : UNESCO, with headquarters in Paris, held its 1947 conference in Mexico City, and plans to hold its third annual conference in Beirut; ILO (with most of its secretariat now in Geneva) held its 1948 conference in San Francisco; FAO (with interim headquarters in Washington) held its 1947 conference in Geneva; ICAO (with headquarters in Montreal) held its 1947 conference in Geneva. Apart from considerations of the extra costs incurred by delegations, the extra cost of holding annual conferences away from headquarters ranges from 65,000 dollars to 290,000 dollars for the specialized agencies. Recognizing that political reasons or reasons connected with public relations prompt the holding of conferences away from headquarters, the Advisory Committee would urge consideration of policies in each of the agencies which would make it possible to hold the major conferences at the seat of the Secretariat, while meetings of the governing body or other smaller meetings would be held away from headquarters when deemed necessary. It seems to the Committee that the existing diffusion of the headquarters and regional and branch offices of the United Nations and the specialized agencies provides a means of accomplishing a certain degree of dissemination of knowledge of international activities. The Committee further believes that the disruption of the work of the Secretariats and the administrative difficulties inherent in this practice result in considerable indirect costs.

12. As for the number of meetings, the Committee urges that the General Assembly request every specialized agency to examine its programme of meetings with a view to reducing the number of formal meetings of Governmental representatives, which are imposing an appreciable burden on the personnel resources of Governments and are reflected in larger staffs in the agencies and high costs of travel, documentation and records.

#### OBSERVATIONS WITH RESPECT TO THE BUDGETS OR BUDGETARY ESTIMATES OF SPECIFIC AGENCIES

##### *International Labour Organisation*

13. The Committee noted that the considerable increase in the ILO budget for 1949 (766,244 dollars higher than the 1948 budget), as approved by the International Labour Conference in June, was due mainly to an increase of 49 established posts (making a total of 535) in the International Labour Office, to an increase in salaries and wages of locally employed staff in Geneva and, to a lesser extent, to rising costs of supplies, printing, etc. It appears to the Committee to be reasonable that an organization dealing with the increasingly complex problems of labour in the post-war world should need to expand its activities to a level above that of the pre-

annuelles hors de leur siège permanent ou provisoire et il a remarqué les répercussions administratives de ces projets. En voici quelques exemples : l'UNESCO, dont le siège est à Paris, a tenu sa conférence de 1947 à Mexico et se propose de tenir sa troisième conférence annuelle à Beyrouth; l'OIT (qui a maintenant la plus grande partie de son secrétariat à Genève) a tenu à San-Francisco sa conférence de 1948; l'OOA (provisoirement installée à Washington) a tenu à Genève sa conférence de 1947; l'OACI (dont le siège est à Montréal) a tenu sa conférence de 1947 à Genève. En dehors des frais supplémentaires que les délégations doivent supporter, la dépense supplémentaire entraînée par la réunion de conférences annuelles hors du siège, s'élève, pour les institutions spécialisées, à une somme allant de 65.000 à 290.000 dollars. Tout en reconnaissant que pour des raisons d'ordre politique ou par égard pour l'opinion publique il y ait intérêt à réunir des conférences hors du siège, le Comité consultatif demande instamment que chacune de ces institutions voie s'il ne lui serait pas possible d'envisager une politique qui lui permette de tenir les principales conférences au siège de son secrétariat et de tenir hors du siège, lorsqu'elle l'estimera nécessaire, les sessions du conseil d'administration ou d'autres réunions restreintes. Le Comité estime que le fait que le siège de l'Organisation des Nations Unies, les différents bureaux régionaux et auxiliaires et les institutions spécialisées sont actuellement disséminées dans le monde fournit un moyen de diffuser dans une certaine mesure la connaissance des activités internationales. En outre, le Comité estime que la désorganisation que les déplacements provoquent dans les travaux des secrétariats et les difficultés administratives qu'ils entraînent se traduisent par des frais indirects assez importants.

12. Quant au nombre des séances, le Comité demande instamment à l'Assemblée Générale d'inviter toutes les institutions spécialisées à étudier le programme de leurs séances en vue de réduire le nombre des réunions officielles des représentants des Gouvernements; celles-ci constituent une assez lourde charge pour les Gouvernements en raison du personnel qu'elles les obligent à fournir, provoquent un gonflement des effectifs des institutions et entraînent de grosses dépenses en ce qui concerne les voyages, la documentation et les comptes rendus.

#### OBSERVATIONS CONCERNANT LES BUDGETS OU LES PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE CERTAINES INSTITUTIONS

##### *Organisation internationale du Travail*

13. Le Comité a constaté que l'augmentation sensible accusée par le budget de l'OIT pour 1949, qui a été approuvé en juin par la Conférence internationale du Travail (soit 766.244 dollars de plus que pour celui de 1948), provient principalement de la création de 49 postes permanents au Bureau international du Travail (ce qui porte le total des postes permanents à 535), de l'augmentation des traitements et salaires du personnel local de Genève et, dans une moindre mesure, de l'augmentation des frais de fournitures, d'impression, etc. Il semble raisonnable au Comité qu'une organisation qui s'occupe des problèmes du travail dont la complexité croît sans cesse dans

vious years. Nevertheless, the Committee hopes that the necessity for these increases will be kept under constant review.

14. It is noted that the ILO has responded to a number of recommendations made by the General Assembly on the budgets of specialized agencies for 1948. The Committee observed that the justifications in terms of work programmes put before the Finance Committee, the Governing Body, and the Conference were much fuller than before; there has been considerable discussion of the desirability of independent financial criticism of the estimates; a summary of the budget estimates in terms of the standard pattern of budget headings and objects of expenditure has been submitted to the Advisory Committee. Further, the ILO has participated in the joint studies of administrative and financial systems, salary differentials, form of the budget, and personnel questions, including pensions.

15. A number of important administrative and financial questions appear to be facing the agency at this juncture, such as revision of its contributions scale, arrears of contributions, revision of over-all financial arrangements, settlement of its headquarters and liaison office questions, its salaries and pension system. In all these matters, the fullest consultation with the United Nations is desirable.

#### *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*

16. The 1949 budget estimates for UNESCO, which have been examined by the Finance Committee of the Executive Board and by the Executive Board itself, show an increase of 790,893 dollars over 1948. This increase is not due, however, to any significant increase in the number of posts, which remains at 700, or to an expansion of the programme, but rather to increasing staff costs, and costs of supplies, printing, freight and insurance.

17. The Committee took note of the efforts made by the Director-General and the Executive Board to achieve a consolidation of the organization and to focus the attention of its members and of the staff on a limited number of projects within the programme judged to be capable of fulfilment. The Committee is confident that these efforts will be continued in the interest of effective action by this organization.

18. The Committee notes the decision taken at Mexico City to replace a form of budget based primarily on objects of expenditure (salaries, travel, equipment and supplies, etc.) by one based on projects. While recognizing the virtue of the latter form for a well-established organization, in that it enables the programme to be sifted and the scope of each project to be discerned, the Commit-

le monde d'après-guerre, ait besoin d'étendre ses activités au delà des limites des années précédentes. Le Comité espère néanmoins que l'on examinera périodiquement s'il y a lieu de maintenir ces augmentations.

14. Le Comité constate que l'OIT s'est conformée à un certain nombre de recommandations faites par l'Assemblée générale au sujet des budgets des institutions spécialisées pour 1948. Le Comité remarque que la justification des crédits demandés par les programmes de travail présentés au Comité financier, au Conseil d'administration et à la Conférence est beaucoup plus complète que par le passé; on a beaucoup discuté le point de savoir s'il convenait de soumettre les prévisions de dépenses à la critique d'un organe indépendant; le résumé des prévisions de dépenses établi selon le système uniforme de chapitres du budget et de rubriques de dépenses a été soumis au Comité consultatif. En outre le BIT a pris part aux études entreprises conjointement sur les systèmes administratif et financier, sur le taux différentiel des traitements, la forme du budget et les questions de personnel, y compris celle des retraites.

15. Il apparaît qu'un certain nombre de questions administratives et financières importantes se posent à l'heure actuelle à cette institution; ce sont, par exemple la révision du barème des contributions des membres de l'OIT, les contributions en retard, la révision de l'ensemble des dispositions financières, le règlement de la question du siège et de celle du bureau de liaison, le régime des traitements et des pensions. Pour toutes ces questions, il est souhaitable que l'OIT se concerte le plus possible avec l'Organisation des Nations Unies.

#### *Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture*

16. Les prévisions budgétaires de l'UNESCO pour l'exercice 1949 qui ont été examinées par le Comité des finances du Conseil exécutif et par le Conseil exécutif lui-même, font ressortir une augmentation de 790,893 dollars par rapport au budget de 1948. Cette augmentation n'est toutefois provoquée ni par un accroissement notable du nombre des postes qui reste fixé à 700, ni par l'extension du programme d'activité, mais par la majoration des dépenses de personnel, et des frais de fournitures, d'impression, de transport et d'assurance.

17. Le Comité a pris note des efforts faits par le Directeur général et par le Conseil exécutif pour unifier l'organisation et concentrer l'attention de ses membres et l'activité de son personnel sur un nombre restreint de projets faisant partie du programme qui seront jugés susceptibles d'être menés à bien. Le Comité a le ferme espoir que ces efforts seront poursuivis en vue d'accroître l'efficacité de l'action de cette organisation.

18. Le Comité prend acte du fait qu'il a été décidé à Mexico de ne plus présenter le budget sous une forme principalement fondée sur la répartition des dépenses par catégories, traitements, voyages, matériel, fournitures, etc., et de lui donner une présentation fondée sur une répartition par projet. Le Comité rend justice aux avantages qu'offre ce dernier mode de présentation lorsqu'il s'agit d'une

tee suggests that consideration should be given to the question whether this object could be equally well achieved by supplying an information annex showing the distribution of the estimates by projects, the standard pattern of organizational units and objects of expenditure being retained for the appropriations and accounting records. The suggestion, if adopted, would, in the opinion of the Committee, offer an important advantage in ensuring a greater comparability of budgets of the United Nations and the specialized agencies.

The difficulties in administering and accounting for the budget appear to the Committee to be in part responsible for the size of the administrative staff, which gave rise to criticism by the Finance Committee of UNESCO. The Director-General appears eager to meet these criticisms, and the Advisory Committee urges that the United Nations Secretariat and the specialized agencies complete the comparative survey of administrative and financial systems as early as possible, in order to be of the maximum assistance to UNESCO in reducing these expenditures.

19. The Committee notes the efforts made by UNESCO towards achieving uniformity in administrative and personnel practices with the United Nations and other specialized agencies. In this connexion, the Committee trusts that a favourable decision will be taken in respect of UNESCO's participation in the United Nations Joint Staff Pension Scheme.

20. The problem of arrears in contributions to the UNESCO budget for 1947 and to the revolving fund seems to the Committee to deserve special attention. To meet this situation, it is suggested that consideration should be given to the adoption of a procedure similar to that contemplated in Article 19 of the United Nations Charter.

#### *Food and Agriculture Organization*

21. The necessity which has been imposed upon FAO to keep its budget within a 5,000,000-dollar ceiling (and even less under existing financial arrangements) appears to have contributed to the progress of work-planning and establishment of priorities. Faced with some four hundred resolutions calling for work by the Secretariat, the Director-General has taken the lead, with the support of the Council, in selecting the programmes which meet the criteria for effective international action by an agency with limited resources. The Advisory Committee noted that the programme of work for 1949 has gone forward to members with an indication of the financial implication of each project.

organisation bien assise, étant donné qu'il permet d'examiner minutieusement le programme d'activité et de faire ressortir la portée de chaque projet; néanmoins, le Comité suggère que l'on étudie si cet objectif ne pourrait pas être atteint dans des conditions aussi satisfaisantes en complétant les prévisions budgétaires par une annexe explicative donnant une répartition par projets et en conservant pour les ouvertures de crédit et la tenue de la comptabilité le système normal de subdivision par éléments constitutifs de l'organisation et par catégories de dépenses. Le Comité estime que l'adoption de cette suggestion aurait cet avantage important d'assurer une meilleure comparabilité du budget de l'Organisation des Nations Unies et de ceux des institutions spécialisées.

Les difficultés que présentent la gestion du budget et la tenue de la comptabilité budgétaire paraissent au Comité être partiellement à l'origine de l'importance des effectifs du personnel administratif qui a provoqué certaines critiques du Comité des finances de l'UNESCO. Le Directeur général semble désireux de tenir compte de ces critiques et le Comité consultatif insiste pour que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées terminent dans le plus bref délai possible l'étude comparative des différents systèmes administratifs et financiers, afin d'aider dans la plus grande mesure possible l'UNESCO à comprimer les dépenses de cet ordre.

19. Le Comité prend acte des efforts faits par l'UNESCO en vue de réaliser l'uniformisation avec l'Organisation des Nations Unies et les autres institutions spécialisées, des méthodes pour les questions administratives et les questions de personnel. A ce propos, le Comité espère fermement qu'une décision favorable interviendra au sujet de la participation de l'UNESCO à la Caisse commune des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies.

20. Le problème des contributions arriérées au budget de l'UNESCO pour l'exercice 1947 et au Fonds de roulement paraît, de l'avis du Comité, devoir retenir particulièrement l'attention. Pour faire face à cette situation, le Comité propose d'envisager l'adoption d'une procédure analogue à celle qui est prévue à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

#### *Organisation pour l'alimentation et l'agriculture*

21. La nécessité imposée à l'OAA de maintenir son budget au-dessous d'un maximum de 5 millions de dollars, et même à un montant inférieur selon les dispositions financières existantes, semble avoir contribué au progrès réalisé dans l'organisation des travaux et l'établissement d'un ordre de priorité. Se trouvant en présence d'environ quatre cents résolutions qui exigeaient du Secrétariat un certain travail, le Directeur général, avec l'appui du Conseil, a pris l'initiative de choisir entre les programmes ceux qui étaient susceptibles de permettre à une institution n'ayant que des ressources limitées, d'exercer une action efficace sur le plan international. Le Comité consultatif a constaté que le programme des travaux pour 1949 avait été envoyé aux membres avec des détails sur les incidences financières de chaque projet.

22. At the same time, the Committee would reiterate the opinion stated in paragraph 18 with respect to appropriations by project, as contemplated for the first time by the FAO budget estimates for 1949. Recognizing the virtue of presenting the programme to the Second Commission of the FAO Conference in project cost terms, the Committee suggests that FAO also be requested to reconsider this form from the point of view of comparability with the United Nations and other specialized agencies. Further attention should be given also to the inclusion of the proposed staffing pattern, and supporting materials (workload, explanations of increases and decreases, etc.) for those sections of the budget which are not supported directly by the technical programme explanation.

23. The Committee has noted with interest the joint arrangements for work with WHO on nutrition and diet, with ILO on rural welfare, with the International Children's Emergency Fund on child feeding, and with ECE on timber and agricultural reconstruction in Europe<sup>1</sup> and with the Economic Commission for Asia and the Far East.

The Committee also noted from the budget document that plans for FAO regional activity are not fully developed. In view of the importance of collaboration between FAO and the regional economic commissions, FAO should explore with care the question of establishing independent regional offices. For representatives of the Director-General to collect information on particular problems appears to the Committee to be a more effective and economical pattern for this type of agency. Consideration might also be given to the possibility of sharing the facilities of existing regional offices of the United Nations.

24. The Committee was informed that the Secretariat of FAO had participated fully in the work of the Administrative Committee on Co-ordination. In the course of the examination of the budget, however, the Committee has noted certain differences, not only in the form of the budget but also in the conditions of work for the staff, which, it hopes, may be co-ordinated with those of the United Nations and other specialized agencies. The Committee stresses again the desirability of FAO's adherence to the United Nations Joint Staff Pension Scheme. The Committee would also urge that a change in the regulations be explored to permit the use by the FAO of the United Nations Board of Auditors.

#### *International Civil Aviation Organization*

25. The increase of approximately 300,000 dollars in the approved budget for ICAO for 1949 is due in the main to maturing of staff costs, and only

22. Par ailleurs, le Comité tient à répéter, au sujet de l'OAA, son opinion exprimée au paragraphe 18 en ce qui concerne le groupement des ouvertures de crédit par projet, ce que l'OAA envisage pour la première fois dans ses prévisions de dépenses pour 1949. Tout en reconnaissant l'intérêt qu'il y a à soumettre à la deuxième commission de la Conférence de l'OAA un programme de dépenses établi sur la base du coût des projets, le Comité propose qu'on invite également l'OAA à procéder à un nouvel examen de ce mode de présentation du point de vue des possibilités de comparaison avec le budget de l'Organisation des Nations Unies et ceux des autres institutions spécialisées. Il faudrait également envisager de compléter les chapitres du budget qui ne sont pas justifiés directement par les programmes techniques par le tableau d'effectif proposé et par une documentation appropriée (volume de travail, explications des augmentations et diminutions, etc.).

23. Le Comité a pris note avec intérêt, des dispositions prises en vue d'un travail commun avec l'OMS sur le problème de l'alimentation et celui du régime alimentaire, avec l'OIT en ce qui concerne le bien-être des travailleurs agricoles, avec le Fonds international de secours à l'enfance pour ce qui est de l'alimentation des enfants, avec la CEE en ce qui concerne la question du bois et le relèvement de l'agriculture en Europe<sup>1</sup> et avec la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

D'autre part, le Comité a remarqué dans le budget que les plans concernant les activités régionales de l'OAA sont incomplets. Étant donné l'importance que présente la collaboration entre l'OAA et les commissions économiques régionales, l'OAA devrait étudier attentivement la question de la création de bureaux régionaux indépendants. Le Comité estime que, pour ce genre d'institution, la méthode la plus efficace et plus économique est que des représentants du Directeur général recueillent des renseignements sur des problèmes particuliers. On pourrait aussi étudier la possibilité de partager avec l'Organisation des Nations Unies les installations techniques de ses bureaux régionaux existants.

24. Le Comité a appris que le Secrétariat de l'OAA a entièrement participé aux travaux du Comité administratif pour la coordination. Toutefois, au cours de l'examen du budget, le Comité a constaté certaines différences, non seulement dans la forme du budget, mais aussi dans les conditions de travail du personnel dont il espère qu'il sera possible d'assurer la coordination avec celles de l'Organisation des Nations Unies et des autres institutions spécialisées. Le Comité insiste de nouveau sur l'intérêt qu'il y a à ce que l'OAA adhère à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Il insiste également pour que l'OAA étudie la possibilité de modifier ses règlements de manière qu'il lui soit possible de faire appel aux services du Comité des Commissaires aux comptes des Nations Unies.

#### *Organisation de l'aviation civile internationale*

25. L'accroissement de l'ordre de 300.000 dollars du budget voté pour l'OACI au titre de l'exercice 1949 s'explique principalement par l'arrivée à

<sup>1</sup> See paragraph 10 above.

<sup>1</sup> Voir paragraphe 10 ci-dessus.

in small part to an increase in staff (393 to 411). Substantial savings were effected by the decision to hold the 1949 session of the Assembly in Montreal. The Committee also noted with interest the decision to hold an Assembly in 1949 limited to administrative and budgetary matters, and a full-scale Assembly in 1950. The estimates also reflect the fact that the total number of meetings has been reduced. Regional conferences, for example, have been spread over a two-year period.

26. The ICAO Assembly in June took the commendable action of bringing the fiscal year into conformity with that of the United Nations and other specialized agencies. The organization has also shown a praiseworthy zeal in its efforts to achieve co-ordination on a personnel code for the United Nations and all specialized agencies. Furthermore, it will await the decisions of the General Assembly of the United Nations with respect to the pension scheme and the staff assessment plan. The Committee urges that ICAO consider employing the United Nations Board of Auditors.

#### *World Health Organization*

27. The First World Health Assembly in June set at 5,000,000 dollars the budget for the first full year (1949) of the World Health Organization's work as a specialized agency; this sum represents a reduction of 1,324,700 dollars from the estimates submitted by the Interim Commission of WHO. The reduction was accomplished in part by the elimination of 46 posts from the proposed manning tables, but to a more important degree by introducing delays in the recruitment of personnel. The Advisory Committee was informed that it had been recognized by the World Health Assembly that the budget of the organization for 1950 would be considerably higher than 5,000,000 dollars unless an actual reduction in staff were made at the end of 1949.

28. Provision for the reimbursement of loans made by the United Nations to an amount of 2,125,000 dollars has been included in the first budget of WHO, which began operations as a full-scale agency on 1 September 1948.

29. The Committee would urge that the development of the structure and staffing of the organization proceed cautiously while the most effective ways of implementing the priority programmes set by the Health Assembly are explored. A greater use of grants-in-aid, in contrast to the appointment of permanent staff, might be considered. From the viewpoint of administration and budget, the Committee doubts the wisdom of establishing six regional offices in the first year (or as soon as the countries in the region request such establishment); the sending of task forces to areas where Governments request special technical assistance would seem

échéance de certaines dépenses de personnel et seulement dans une mesure réduite par l'augmentation de l'effectif (393 à 411). Des économies importantes ont été réalisées à la suite de la décision de réunir à Montréal la session de 1949 de l'Assemblée. En outre, le Comité a pris note avec intérêt de la décision de tenir, en 1949, une assemblée dont l'objet serait limité aux questions administratives et budgétaires et de ne réunir qu'en 1950 une véritable assemblée plénière. Les prévisions reflètent également une réduction du nombre total des réunions. Ainsi, par exemple, les conférences régionales ont été établies sur une période de deux ans.

26. L'Assemblée de l'OACI, tenue en juin, a pris la louable décision de mettre son exercice financier en harmonie avec celui de l'Organisation des Nations Unies et des autres institutions spécialisées. L'OACI a également fait preuve d'un zèle méritoire en matière de coordination pour l'établissement d'un statut du personnel unique pour l'Organisation des Nations Unies et toutes les institutions spécialisées. De plus, elle attend les décisions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de la Caisse des pensions et du projet de péréquation d'impôts. Le Comité recommande à l'OACI de voir si elle ne pourrait pas avoir recours au Comité des Commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies.

#### *Organisation mondiale de la santé*

27. La première Assemblée mondiale de la santé, tenue en juin, a fixé à 5.000.000 de dollars le montant du budget de l'Organisation mondiale de la santé pour sa première année entière d'activité (1949) en tant qu'institution spécialisée ; ce montant représente une réduction de 1.324.700 dollars par rapport aux prévisions présentées par la Commission intérimaire de l'OMS. Cette réduction provient en partie de la suppression de 46 postes du tableau d'effectifs proposé et, dans une mesure plus importante, par l'introduction de délais pour le recrutement du personnel. Le Comité consultatif a été informé que l'Assemblée mondiale de la santé avait constaté qu'en 1950, le budget de l'OMS dépasserait notamment 5.000.000 de dollars si l'on ne procérait à une réduction effective du personnel à la fin de 1949.

28. Le premier budget de l'OMS prévoit le remboursement des avances faites par l'Organisation des Nations Unies à concurrence de 2.125.000 dollars ; comme on le sait, l'OMS a commencé à fonctionner en tant qu'institution spécialisée le 1<sup>er</sup> septembre 1948.

29. Le Comité demande instamment que l'OMS procède avec circonspection au développement de ses services et au recrutement du personnel tant que les moyens les plus efficaces de mettre en œuvre les programmes prioritaires fixés par l'Assemblée de la santé sont à l'étude. On pourrait envisager d'avoir plus largement recours aux subventions plutôt que de recruter du personnel permanent. Du point de vue administratif et budgétaire, l'opportunité de la création de six bureaux régionaux pendant la première année (ou dès que les pays de la région intéressée auront demandé leur création) paraît discutable au Comité. L'envoi de missions spéciales dans les

better calculated to produce effective results while the headquarters office is being organized. In any case, the Committee would urge that the regional nuclei be small and, where indicated, co-ordinated administratively with regional offices of the United Nations and the specialized agencies.

30. The Committee noted the co-operative attitude of the Health Assembly with respect to a common retirement plan and other administrative questions. There seems, however, to be insufficient justification for the organization to establish salary rates in Geneva at a higher level than those of the United Nations staff in Geneva, without awaiting the completion of the joint United Nations, specialized agencies survey of cost-of-living which is now in progress.

31. The World Health Assembly has requested the transfer of the health collection of the United Nations Library in Geneva to WHO while, pursuant to resolution 129 (II) of the General Assembly, the Economic and Social Council at its seventh session asked the Secretary-General to study and report to the eighth session of the Council (February 1949) on the whole problem of the use of United Nations library facilities by specialized agencies. Apart from any question of the legal aspects of such a transfer under the terms of the Rockefeller grant, or of the financial aspects, the Committee is of the opinion that the wide dispersion of the Geneva library collections would not be in the best interests of the United Nations or the specialized agencies themselves, many of which work in fields of mutual concern.

32. The problem of library facilities is, of course, closely related to that of the location of headquarters and branch offices. It is noted that the World Health Organization has requested accommodation in the Palais des Nations and that the Secretary-General is studying the problem of space allocation in the building. The Committee expresses the hope that the headquarters accommodations of WHO may be within the Palais des Nations. In the event that this is not possible, the building should be situated in the closest proximity in the interests of the development of common administrative services.

#### *International Telecommunications Union*

33. The International Telecommunications Union has not found it possible to comply with the general request of the General Assembly that specialized agencies should transmit their budgets or budgetary estimates for 1949 to the Secretary-General by 1 July 1948. The budgetary estimates for 1949 were placed before the Administrative Council of the Union, which began its third session in Geneva on 1 September 1948. When the estimates have been approved by the Council, they will be trans-

régions où les Gouvernements sollicitent une aide technique particulière semblerait mieux fait pour donner des résultats concrets pendant que le siège en est encore au stade de l'organisation. En tout état de cause, le Comité recommande que les organismes régionaux soient maintenus à une échelle réduite et que lorsque les circonstances s'y prêtent une coordination soit établie, du point de vue administratif, entre eux et les bureaux régionaux de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

30. Le Comité prend acte de la bonne volonté dont a fait preuve l'Assemblée mondiale de la santé en ce qui concerne l'adoption d'un système commun de Caisse des pensions et d'autres questions d'ordre administratif. Toutefois, l'OMS ne semble pas être justifiée à fixer pour Genève des traitements supérieurs à ceux que reçoit le personnel de l'Organisation des Nations Unies dans cette ville, sans attendre la fin de l'enquête en cours sur le coût de la vie entreprise en commun par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées.

31. L'Assemblée mondiale de la santé a réclamé la répise à l'OMS du fonds de la bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies à Genève concernant les matières de sa compétence, alors qu'en vertu de la résolution 129 (II) de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, à sa septième session, a invité le Secrétaire général à étudier dans son ensemble le problème de l'utilisation par les institutions spécialisées de la bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies et à faire rapport à ce sujet à la huitième session du Conseil (février 1949). Abstraction faite de l'aspect juridique d'un tel transfert, eu égard aux stipulations du don Rockefeller et indépendamment de l'aspect financier de ce transfert, le Comité estime que la dispersion des collections de la bibliothèque de Genève ne serait pas conforme à l'intérêt bien compris de l'Organisation des Nations Unies ni à celui des institutions spécialisées elles-mêmes, bon nombre d'entre elles exerçant leur activité dans des domaines d'intérêt commun.

32. Le problème de l'utilisation de la bibliothèque est évidemment étroitement lié à celui de l'emplacement du siège et des bureaux locaux. Il est à remarquer que l'OMS a demandé à utiliser des bureaux du Palais des Nations et que le Secrétaire général étudie à l'heure actuelle la question des locaux qui pourraient lui être attribués dans cet édifice. Le Comité exprime l'espérance que le siège de l'OMS pourra être établi au Palais des Nations. Si la chose est impossible, le bâtiment choisi devrait être situé aussi près que possible du Palais pour permettre l'organisation de services administratifs communs.

#### *Union internationale des télécommunications*

33. L'Union internationale des télécommunications n'a pas été à même de se conformer à la demande de l'Assemblée générale invitant toutes les institutions spécialisées à adresser au Secrétaire général, ayant le 1<sup>er</sup> juillet 1948, leur budget ou leurs prévisions de dépenses pour l'exercice 1949. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1949 ont été soumises au Conseil d'administration de l'Union, dont la troisième session s'est ouverte à Genève le 1<sup>er</sup> septembre 1948. Lorsque ces prévi-

mitted to members of the Union and to the United Nations in accordance with the agreement between the two organizations.

34. In view of these circumstances, the Secretary-General transmitted for the information of the Advisory Committee the report of ITU (E/812), submitted to the seventh session of the Economic and Social Council, and containing certain organizational and financial information. The attention of the General Assembly is drawn to the fact that, under the reorganization of the Union decided in Atlantic City in 1947, the General Secretariat (formerly the Bureau) has been expanded significantly, and that the headquarters has been removed from Berne to Geneva.

The budget for 1948 for ordinary expenses has been fixed at 1,000,000 Swiss francs for the Radio Division and 500,000 Swiss francs for the Telegraph and Telephone Division. For the period 1949-1952 inclusive, the Administrative Council (consisting of 18 Governments) is authorized to approve annual provisions for ordinary expenses up to 4,000,000 Swiss francs for each of the four years in question. The adoption at Atlantic City of five official languages and three working languages is the largest contributing factor in the expansion of the budget.

35. All expenses of plenipotentiary conferences (meeting normally every three years), administrative conferences, and meetings of the International Consultative Committees are considered extraordinary expenses and are borne on a separate budget, to which private operating agencies and international organizations contribute.

The Advisory Committee was informed that the Administrative Council of ITU is currently considering a proposal for consolidation of the ordinary and extraordinary budgets. The Committee is of the opinion that a considerable simplification of the budgetary and financial arrangements of the Union would be advantageous.

#### *Universal Postal Union*

36. It proved similarly impossible, under existing financial procedure, for the Universal Postal Union to forward its 1949 estimates in time for examination by the Advisory Committee. The Committee took note, from the report submitted by UPU to the Economic and Social Council (E/811), that the ordinary expenses for 1947 were 465,491 Swiss francs, or 33,838 below the amount (500,000 Swiss francs) authorized for ordinary expenditures in the Buenos Aires Convention of 1939. It was decided by the Universal Postal Congress, held in Paris in 1947, that the amount of 33,838 Swiss francs should be transferred to the Pension Fund. Extraordinary expenses representing the costs of the Congress, which is convened quinquennially, of the Executive and Liaison Committee, and of other special meetings, amounted to 202,602 Swiss francs in 1947, and to 148,694 Swiss francs for the first eight months of 1948.

sions auront été approuvées par le Conseil, elles seront transmises aux États membres de l'Union et à l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'accord intervenu entre les deux organisations.

34. En raison de cette situation, le Secrétaire général a transmis à titre d'information au Comité consultatif le rapport de l'UIT (E/812) soumis à la septième session du Conseil économique et social, rapport qui contient certains renseignements touchant les questions d'organisation et les questions financières. Le Comité attire l'attention de l'Assemblée générale sur le fait qu'en vertu de la réorganisation de l'Union décidée à Atlantic City en 1947, le Secrétariat général (autrefois le Bureau) a reçu une extension considérable et que le siège de l'Union a été transféré de Berne à Genève.

Le budget des dépenses ordinaires pour l'exercice 1948 a été fixé à 1.000.000 de francs suisses pour la Division de la radiodiffusion et à 500.000 francs suisses pour la Division du télégraphe et du téléphone. Pour la période comprenant les années 1949 à 1952 inclus, le Conseil d'administration (où siègent 18 Gouvernements) est autorisé à approuver pour les dépenses ordinaires des prévisions annuelles pouvant atteindre 4 millions de francs suisses pour chacune des quatre années envisagées. L'adoption, à Atlantic City, de cinq langues officielles et de trois langues de travail est l'élément qui contribue le plus à l'augmentation du budget.

35. Toutes les dépenses des conférences de plénipotentiaires (qui se réunissent normalement tous les trois ans), des conférences administratives et des séances des Comités consultatifs internationaux sont considérées comme dépenses extraordinaires et sont imputées sur un budget distinct, auquel contribuent des organismes d'exploitation privés et des organisations internationales.

Il a été porté à la connaissance du Comité consultatif que le Conseil d'administration de l'UIT étudie actuellement un projet de fusion des budgets ordinaire et extraordinaire. Le Comité est d'avis qu'il y aurait avantage à simplifier sensiblement le mécanisme budgétaire et financier de l'Union.

#### *Union postale universelle*

36. De même, les méthodes actuelles en matière financière n'ont pas permis à l'Union postale universelle de faire parvenir ses prévisions pour l'exercice 1949 à temps pour que le Comité consultatif puisse les examiner. Le Comité a pris acte, d'après le rapport soumis par l'UPU au Conseil économique et social (E/811), du fait que les dépenses ordinaires pour l'exercice 1947 se sont élevées à 465.491 francs suisses, c'est-à-dire à un chiffre inférieur de 33.838 francs suisses au montant autorisé par la Convention de Buenos-Aires de 1939 pour les dépenses ordinaires (500.000 francs suisses). Le Congrès postal universel, qui s'est tenu à Paris en 1947, a décidé que ce montant de 33.838 francs suisses, serait viré à la Caisse des pensions. Les dépenses extraordinaires représentées par les frais du Congrès qui se réunit tous les cinq ans, ceux du Comité exécutif et de liaison, et ceux d'autres réunions spéciales, se sont élevées à 202.602 francs suisses en 1947 et à 148.694 francs suisses pour les huit premiers mois de 1948.

37. The Committee recommends that, in view of the nature of this organization, methods for increasing miscellaneous income should be explored further.

#### PROCEDURAL QUESTIONS

##### *Transmittal of specialized agencies budgets*

38. The schedule for transmittal of specialized agencies' budgets to the Secretary-General has given the Committee concern. The General Assembly requested, in its resolution 125 (II) of 20 November 1947, that the specialized agencies transmit their 1949 budgets or budgetary estimates to the Secretary-General by 1 July 1948. Nevertheless, by the end of the summer session of the Advisory Committee (31 July 1948), only ICAO, ILO and WHO had been able to transmit their budgets. UNESCO and FAO, both holding their annual conferences in November, sent their budgetary estimates, as reviewed by their governing bodies in late August. ITU and UPU had not been able to transmit 1949 estimates by 15 September. It is, of course, very difficult under such conditions to make an adequate review of the budgets in time for the opening of the General Assembly.

39. The agreements with the agencies mentioned above which were approved by the General Assembly provide that the estimates shall be transmitted simultaneously to the United Nations and to the Members of the Organization. The alternative solutions appear to be either to move forward the annual conferences of the specialized agencies to the first six months of the year (a proposal discussed by the Economic and Social Council) or, at least, to move forward the meetings of the finance committees and governing bodies which review the estimates.

##### *Form of budgets*

40. The Committee noted the progress made by the Administrative Committee on Co-ordination with respect to the standard summaries of the United Nations and specialized agencies budgets, which greatly facilitated the work of comparative analyses of the budgets.

41. Nevertheless, in addition to the comments made in paragraph 18 and 22 above with respect to project budgeting, the Committee reiterates its request of last year that many of the superficial differences in the main form and presentation of United Nations and specialized agencies budgets be eliminated. For example, the difference in terminology designating "parts", "sections", "chapters" and "items" in the budgets is confusing and serves no essential purpose. The Secretary-General and the specialized agencies have been asked to make recommendations on standard financial terminology. The form and content of the explanatory notes might also be studied profitably.

37. Étant donné la nature de l'UPU le Comité recommande que l'on procède ultérieurement à l'étude de mesures susceptibles d'augmenter les recettes diverses.

#### QUESTIONS DE PROCÉDURE

##### *Transmission des budgets des institutions spécialisées*

38. La date à laquelle les institutions spécialisées doivent transmettre leurs budgets au Secrétaire général a été un objet de préoccupations pour le Comité. Dans sa résolution 125 (II), adoptée le 20 novembre 1947, l'Assemblée générale a invité les institutions spécialisées à transmettre leurs budgets ou leurs prévisions budgétaires pour 1949 au Secrétaire général avant le 1<sup>er</sup> juillet 1948. Néanmoins, à la fin de la session d'été du Comité consultatif (31 juillet 1948), seules l'OACI, l'OIT et l'OMS avaient pu transmettre leurs budgets. L'UNESCO et l'OAA, qui tiennent l'une et l'autre leur conférence annuelle en novembre, ont envoyé leurs prévisions budgétaires, telles qu'elles avaient été remaniées par leurs conseils d'administration respectifs, à la fin d'août. L'UIT et l'UPU n'avaient pas pu transmettre leurs prévisions budgétaires pour 1949 à la date du 15 septembre. Dans ces conditions, il est naturellement très difficile de procéder à une étude convenable des budgets à temps pour l'ouverture de l'Assemblée générale.

39. Les accords avec les institutions mentionnées ci-dessus, et qui ont été approuvés par l'Assemblée générale, portent que les prévisions seront transmises simultanément à l'Organisation des Nations Unies et aux Etats Membres. Les autres solutions seraient, semble-t-il, soit d'avancer les conférences annuelles des institutions spécialisées et de les tenir pendant le premier semestre (le Conseil économique et social a examiné cette proposition) soit, du moins, d'avancer les séances des comités financiers et des conseils d'administration qui étudient les prévisions.

##### *Forme des budgets*

40. Le Comité a constaté les progrès réalisés par le Comité administratif pour la coordination en ce qui concerne les résumés types des budgets de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées; ce mode de présentation a bien facilité la comparaison entre les budgets.

41. Toutefois, outre les observations formulées aux paragraphes 18 et 22 ci-dessus au sujet du groupement, par projet, des postes du budget, le Comité demande de nouveau, comme il l'avait fait l'an dernier, que l'on supprime un grand nombre de différences superficielles qui existent dans la forme et la présentation générales des budgets de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Par exemple, la différence de terminologie en ce qui concerne les "titres", "chapitres", "articles" et "postes" du budget prête à confusion et ne répond pas à une nécessité. Le Secrétaire général et les institutions spécialisées ont été invités à faire des recommandations en vue de l'adoption d'une terminologie financière uniforme. Il y aurait également intérêt à étudier la forme et le contenu des notes explicatives.

### *Consultation in preparation of budgets*

42. Consultation between the Secretariat of the United Nations and the specialized agencies in the preparation of the budgets appears to have become a reality in most cases, although complicated by the timing problem. The Committee re-emphasizes the position taken last year that the implementation of the clauses in the agreements calling for consultation at a working level is one of the most effective methods for achieving more nearly standard administrative and financial practices and economies through the development of comparative standards of efficiency.

### *Procedure for review of budgets within the agencies*

43. The Committee is still not satisfied that the degree of independent financial criticism necessary to protect the overall interests of the members is applied in all agencies. While some progress has been made, it appears advisable to call attention to the recommendation approved in 1947 by the General Assembly, to the effect that «specialized agencies should ensure, where this is not already the case, that their estimates are subjected, before submission to the plenary body for consideration, to a detailed examination by a committee which includes persons specially qualified in the fields of administration or finance».<sup>1</sup>

#### **SUMMARY OF GENERAL RECOMMENDATIONS**

44. While observations have been made in the foregoing pages with respect to each of the budgets examined by the Advisory Committee and to certain procedural questions, it seems appropriate to summarize the general recommendations to which the General Assembly may wish to give special attention :

(a) Each specialized agency, as well as the United Nations, should make every effort to stabilize its budget at the minimum consistent with the implementation of its charter and the financial resources of its members for all international activities.

(b) In order to achieve such stability, each agency should be asked to give continuing attention to questions of priority and urgency within its programmes; at the same time, the Economic and Social Council, with the assistance of the Secretary-General and the Administrative Committee on Co-ordination, should be asked to indicate certain priorities within available funds among all the programmes presented by the specialized agencies and among the economic and social programmes of the United Nations, for the guidance of the General Assembly and the conferences of the agencies. It is assumed that the Council will continue to watch with particular care the areas of concern to several agencies, in order to avoid overlapping of activities.

### *Consultation au cours de la préparation des budgets*

42. Il semble que, dans la plupart des cas, les consultations entre le Secrétariat des Nations Unies et ceux des institutions spécialisées au cours de la préparation des budgets soient devenues une réalité, en dépit des difficultés que présente la question des dates. Le Comité affirme de nouveau, comme l'an dernier, que l'application des dispositions des accords prévoyant des consultations entre les services qui effectuent le travail constitue l'un des meilleurs moyens d'aboutir à des méthodes administratives et financières unifiées et de réaliser des économies par l'établissement de normes comparatives de rendement.

### *Procédure en vue de l'examen des budgets par les institutions spécialisées elles-mêmes*

43. Le Comité n'est pas encore sûr que toutes les institutions appliquent, en ce qui concerne leurs finances, toute la critique objective nécessaire pour protéger les intérêts généraux de leurs membres. Il y a eu quelques progrès, mais il paraît souhaitable de signaler la recommandation approuvée en 1947 par l'Assemblée générale prévoyant que les institutions spécialisées fassent en sorte, lorsqu'elles ne le font pas déjà, qu'avant d'être soumises à l'examen de l'assemblée plénière, les prévisions de dépenses soient examinées en détail par un comité composé de personnes particulièrement qualifiées en matière administrative et financière<sup>1</sup>.

#### **RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

44. Les observations formulées dans les pages précédentes portent sur chacun des budgets examinés par le Comité consultatif et sur certaines questions de procédure; il semble donc opportun de résumer les recommandations d'ordre général auxquelles l'Assemblée voudra peut-être accorder une attention particulière :

a) Chacune des institutions spécialisées, aussi bien que l'Organisation des Nations Unies, devrait mettre tout en œuvre pour stabiliser son budget au niveau minimum compatible avec l'exécution des dispositions de sa charte et avec les ressources financières que ses membres peuvent consacrer à l'ensemble des activités internationales;

b) Afin de parvenir à cette stabilité, il y aurait lieu d'inviter chacune des institutions à ne jamais perdre de vue l'ordre de priorité et d'urgence des différents éléments de leurs programmes; d'autre part, il faudrait inviter le Conseil économique et social à fixer, dans les limites des crédits disponibles et avec l'aide du Secrétaire général et du Comité administratif pour la coordination, certaines priorités parmi l'ensemble des programmes présentés par les institutions spécialisées ainsi que parmi les programmes de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine économique et le domaine social, pour servir de guide à l'Assemblée générale et aux conférences des institutions. Il est tenu pour certain que le Conseil continuera de porter une attention particulière aux domaines qui intéressent plusieurs institutions, afin d'éviter un chevauchement des activités;

<sup>1</sup> See General Assembly resolution 165 (II), annex A, paragraph 23 (b).

<sup>1</sup> Voir la résolution 165 (II) de l'Assemblée Générale, annexe A, paragraphe 23 b).

(c) Each specialized agency should be asked to review its programme of meetings with a view to reducing the number of formal meetings of governmental representatives and, in particular, it should consider whether a *full-scale annual* conference is necessary. The question of the timing of the full conferences should also be examined with a view to making programme and budget review by the United Nations more effective. As regards the location of the annual conferences, it is the opinion of the Committee that, as a *general rule*, annual conferences should be held at the headquarters of each organization.

c) Il y aurait lieu d'inviter chacune des institutions spécialisées à réexaminer son programme de réunions en vue de réduire le nombre des réunions officielles de représentants de gouvernements; chaque institution devrait, notamment, examiner le point de savoir si une conférence *plénière annuelle* est nécessaire. Il serait également opportun d'examiner la question de la date des conférences plénaires en vue de rendre plus efficace l'étude des programmes et des budgets par l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne le lieu des conférences annuelles, le Comité estime qu'en règle générale, les conférences annuelles devraient avoir lieu au siège de chacune des institutions.